

**RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/41/1)



NATIONS UNIES

**RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/41/1)



NATIONS UNIES

New York, 1986

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

En 1985, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons procédé à un examen approfondi et rigoureux du rôle joué par l'Organisation pendant 40 années marquées par des changements historiques. Malgré certaines divergences de vues quant aux points forts et aux faiblesses de son fonctionnement, on a reconnu avec une remarquable unanimité que les principes de la Charte des Nations Unies demeuraient entièrement valides et qu'il était nécessaire de renforcer l'Organisation pour lui permettre à l'avenir de mieux répondre aux besoins. Dans la déclaration que j'ai prononcée lors de la session commémorative, j'ai présenté la célébration solennelle de l'anniversaire comme étant l'occasion de prendre un nouveau départ pour essayer de faire sortir certaines questions importantes de l'impasse où elles se trouvaient et de renforcer ce mécanisme de coopération internationale qu'était l'Organisation des Nations Unies. J'ai cependant fait valoir que la fidélité aux principes de la Charte devait s'exprimer en actes et non en paroles seulement.

Malheureusement, par contraste marqué avec les vœux formulés lors des célébrations du quarantième anniversaire de l'ONU, l'Organisation traverse cette année une grave crise qui met en cause sa solvabilité et sa viabilité. Au moment même où l'on appelait à un regain d'efforts pour renforcer l'Organisation, une ombre a été portée sur ses activités par des difficultés financières résultant essentiellement du fait que certains Etats Membres se sont soustraits à des obligations découlant de la Charte. Il est essentiel de la dissiper de façon que l'ONU puisse tant dans l'immédiat qu'à plus long terme exercer dans les affaires mondiales l'influence puissante et positive qui est vitale dans notre monde de plus en plus interdépendant. Le renforcement et la revitalisation des institutions multilatérales actuelles revêtent une importance cruciale pour la solution des problèmes qui se posent à la communauté internationale dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Ignorer aujourd'hui cette nécessité, c'est compromettre les chances de l'instauration d'un monde meilleur.

Divers facteurs ont concouru aux difficultés que connaissent à l'heure actuelle un grand nombre d'organisations multilatérales. Nous continuons à nous adapter au rapport de forces nouveau et instable qu'ont institué dans le monde la seconde guerre mondiale, la révolution de la décolonisation, l'évolution démographique et technique, les modalités multiformes du développement mondial et, bien entendu, l'apparition de l'arme nucléaire. L'Organisation des Nations Unies reflète cette complexité qu'on essaie souvent d'expliquer de façon simpliste par des termes tels que "Nord" et "Sud", "Est" et "Ouest", ou encore "Tiers monde, deuxième monde et premier monde". L'Organisation doit être et elle est d'ailleurs un élément clef du processus d'ajustement pacifique des relations précaires qui sont en jeu. Cependant, le caractère quasi insoluble de nombreux problèmes et les transformations de la structure de la communauté mondiale ont suscité chez certains un sentiment de profonde frustration, voire la vaine nostalgie des temps révolus où tout était plus simple. On a pu alors constater un retour à l'unilatéralisme après l'élan vers le multilatéralisme qui a marqué l'après-guerre.

Le système des Nations Unies n'a pas toujours réussi à contrer ces tendances. Il ne s'est pas non plus produit de

crise internationale aiguë, du type de celle que nous avons connue en 1973, pour rappeler aux Etats Membres l'utilité irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies en période d'affrontement entre les grandes puissances. Pourtant, dans un monde où il est à peu près certain que les destinées de tous les pays seront de plus en plus étroitement liées les unes aux autres, rien ne pourra remplacer un mécanisme multilatéral efficace pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et s'attaquer collectivement aux problèmes mondiaux. C'est en envisageant les caractéristiques de la future société mondiale, qui commencent aujourd'hui à se préciser, que nous pouvons le mieux appréhender la nécessité de plus en plus pressante d'une coopération multilatérale efficacement organisée.

Le moment est donc propice, me semble-t-il, à une régénération et une revitalisation du système international. Après les bouleversements et les profonds changements qui se sont poursuivis pendant plusieurs dizaines d'années après la guerre, la situation a commencé à se stabiliser et à prendre un aspect plus cohérent et plus net. Au-delà des divergences d'idéologies et de pratiques, nous assistons au développement d'une communauté de gouvernements foncièrement réalistes, ayant une solide compréhension des caractéristiques économiques, sociales et techniques de notre temps aussi bien que de ses aspects politiques et militaires plus traditionnels. Je pense que cette communauté peut jouer et jouera un rôle important dans la rationalisation et le renforcement du système multilatéral. Enfin, comme en a décidé à l'unanimité l'Assemblée générale, nous célébrons l'Année internationale de la paix dont l'un des principaux objectifs est de promouvoir le renforcement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument central d'instauration de la paix pendant les décennies à venir.

C'est dans cette optique que je crois utile, dans le dernier rapport de mon mandat quinquennal, de me tourner vers l'avenir et d'examiner le rôle et le potentiel de l'Organisation des Nations Unies en fonction des problèmes actuels qui resteront vraisemblablement posés et des exigences nouvelles qu'imposera l'avenir.

* * *

Pour pouvoir relever les défis du futur, il est sûrement capital de mettre fin rapidement aux conflits qui causent depuis si longtemps des souffrances effroyables aux pays et aux populations directement touchés et qui empêchent la croissance de la confiance internationale nécessaire pour résoudre les problèmes mondiaux plus vastes.

Analysons brièvement les situations de conflit en 1986 :

Au Moyen-Orient, malgré les tentatives d'origines diverses en faveur de la recherche d'un règlement juste et durable, on constate actuellement l'absence inquiétante d'un processus de négociation effectif qui soit acceptable par tous. L'histoire enseigne hélas trop clairement qu'une telle impasse encourage l'extrémisme et risque d'entraîner à nouveau l'escalade de la violence. Il faut trouver le moyen d'engager au plus tôt un processus de négociation avec la participation de tous les intéressés. Je continue de penser que les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies, dûment aménagés s'il le faut, peuvent constituer un cadre utile et acceptable à cet effet. Il est largement admis désor-

mais que la voie privilégiée de la paix au Moyen-Orient est celle d'un règlement global portant sur tous les aspects du conflit, y compris la question de Palestine. Cet accord ainsi que les éléments communs des diverses propositions qui ont été faites devraient fournir la base de négociations sur les questions de fond.

L'Organisation des Nations Unies est évidemment très active au Moyen-Orient où elle tente de préserver une certaine stabilité et de faciliter ainsi un règlement. Mais sa présence n'est pas sans avoir un coût élevé. Durant l'année en cours, la force de maintien de la paix des Nations Unies au Liban a accompli sa tâche sous la menace d'un danger constant et croissant. Des soldats courageux ont trouvé la mort dans l'exécution de leur mission de paix. Je tiens à rendre hommage au dévouement, au courage et à la discipline de tous les contingents des forces de maintien de la paix dans la région et à adresser mes remerciements à tous les pays qui fournissent des troupes et un soutien logistique à ces opérations. Ces forces ont un rôle vital : elles servent à réduire et à atténuer la violence, à créer ou à préserver les conditions propices à la recherche de la paix. Leurs sacrifices imposent à toutes les parties concernées l'obligation d'œuvrer positivement et avec humanité en faveur de la stabilité et de la paix dans la région, obligation qui comporte notamment la renonciation aux actions hostiles et la coopération sans réserve avec les forces de maintien de la paix dans l'accomplissement des mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité. En cette période difficile, il est spécialement important que ces opérations de maintien de la paix continuent à bénéficier du soutien du Conseil de sécurité, en particulier de tous ses membres permanents. Par ailleurs, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit, lui aussi, mener ses activités vitales dans des conditions extrêmement difficiles. Son œuvre s'est malgré tout poursuivie, comme elle doit l'être, et elle continue de mériter l'appui financier de tous les Etats, dont elle a bien besoin.

L'Organisation des Nations Unies poursuit intensément sa recherche d'une solution négociée du problème de l'Afghanistan. Des progrès notables ont été faits, mais je tiens à souligner que les retards apportés au succès de ces négociations ne peuvent qu'aggraver les souffrances du peuple afghan. Des décisions politiques majeures doivent être prises si l'on veut que ce processus diplomatique donne des résultats positifs. Un tel aboutissement ne manquerait pas d'influer favorablement sur bien d'autres secteurs des relations internationales.

Les bons offices du Secrétaire général au service du règlement du problème de Chypre ont atteint un point critique. Il n'a cependant pas été possible d'avancer vers un règlement en prenant les mesures suggérées dans le projet d'accord-cadre que j'ai soumis aux parties au printemps dernier. Divers événements récents et l'absence de nouveau progrès ont malheureusement contribué à un regain de tension dans l'île. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre joue un rôle vital dans la maîtrise de la situation. Pour lui permettre de le jouer aussi longtemps qu'il le faudra, il est essentiel de trouver une solution satisfaisante à ses difficultés financières. Dans l'intervalle, je compte rencontrer les deux parties dans les prochaines semaines et j'espère sincèrement que nous parviendrons à tirer parti de la somme de travail considérable consacrée à la recherche d'une solution globale de ce problème.

L'Organisation des Nations Unies a aussi participé largement aux efforts entrepris à divers niveaux pour résoudre la question du Kampuchea et améliorer la situation dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. Ces efforts n'ont pas encore été couronnés de succès, bien que l'assistance humanitaire

apportée par l'Organisation ait beaucoup contribué à atténuer les souffrances du peuple kampuchéen. L'an dernier, j'ai visité la région avec le souci d'encourager au progrès vers un règlement politique global. Depuis lors, certaines convergences sont apparues au sujet des principaux objectifs d'un règlement, mais des désaccords importants demeurent quant aux moyens à employer et quant à la procédure des négociations. Je suis convaincu qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire. Tôt ou tard, l'affrontement devra faire place à un processus de négociations véritables sans conditions préalables. Je suis convaincu aussi qu'avec la coopération des parties concernées on peut utiliser les bons offices du Secrétaire général pour faciliter le lancement de ce processus et aider à rétablir la paix et la stabilité dans cette région qui souffre depuis si longtemps.

En Amérique centrale, la situation n'a cessé de se dégrader sous l'effet de la pénétration progressive d'idéologies antagonistes, des tentatives faites pour imposer des solutions unilatérales aux problèmes de la région et du recours à la force. Les efforts inlassables du Groupe de Contadora, soutenu ensuite par le Groupe d'appui, contribuent à prévenir l'éclatement d'un conflit généralisé, mais l'accord qui établirait la paix dans la région n'est toujours pas réalisé. Je suis convaincu que ce n'est qu'en isolant la situation en Amérique centrale du conflit Est-Ouest et en recherchant une solution latino-américaine tenant compte des besoins économiques et sociaux de la région que l'on parviendra à un règlement véritable. Il y faut l'appui de tous les pays qui ont des intérêts dans la région.

La guerre qui se prolonge entre l'Iran et l'Iraq, au prix du sacrifice effrayant de jeunes vies humaines sans cesse plus nombreuses, engendre un malheur profond et des tensions dangereuses dans la région. Elle risque aussi de s'étendre à tout moment. L'Organisation des Nations Unies a pu atténuer dans une certaine mesure les aspects les plus cruels du conflit. Elle n'a cependant pas trouvé le moyen d'y mettre un terme. Je voudrais à ce propos saluer avec reconnaissance le dévouement du regretté Olof Palme qui, alors qu'il était représentant du Secrétaire général, fit tout ce qui était en son pouvoir pour restaurer la paix. L'effort doit continuer sans relâche à la poursuite de cet objectif, mais le succès de l'entreprise exige de la part des deux parties une grande sagesse politique.

On reproche souvent à l'Organisation des Nations Unies de n'avoir pu empêcher ou régler les conflits que je viens de mentionner et les nombreux autres qui ont éclaté depuis sa création. Il ne faut pas oublier cependant l'œuvre fort utile accomplie par l'Organisation qui contribue à circonscrire les conflits et qui offre la possibilité de négociations ou de débats capables de réduire la propension à l'affrontement armé. Il n'est pas douteux pourtant que l'impuissance de l'Organisation à prévenir l'éclatement d'un grand nombre des conflits armés entre Etats Membres ou à y mettre fin nuit gravement à sa crédibilité auprès du public dont l'appui est, en définitive, le garant de sa vitalité. Aucune évaluation sérieuse du potentiel de l'Organisation dans l'avenir ne peut méconnaître cette déficience fondamentale ni les raisons qui l'expliquent.

Je me suis efforcé, dans mes précédents rapports annuels à l'Assemblée générale, de suggérer des mesures susceptibles de donner à l'Organisation des Nations Unies — et plus particulièrement, en l'occurrence, au Conseil de sécurité — les moyens de réagir plus efficacement à la menace, et aussi à la réalité, des conflits armés. Deux conditions essentielles s'imposent : tout d'abord, les membres permanents du Conseil de sécurité, spécialement les deux plus puissants, doivent comprendre qu'en dépit de leurs divergences et de leur défiance mutuelle il est conforme à leur intérêt national de coopérer au sein du Conseil de sécurité et d'y user de leur influence collective pour régler les différends régionaux.

Ensuite, tous les Etats Membres doivent, beaucoup mieux qu'à présent, se rendre compte que l'existence d'un organe international doté de représentativité et d'autorité, capable de maintenir la paix et la sécurité, est conforme à leur intérêt propre et à l'intérêt collectif et que les décisions de cet organe doivent donc être respectées.

Bien entendu, ces deux objectifs seraient atteints par le respect universel des dispositions et de l'esprit de la Charte. Nous avons eu ainsi la satisfaction de voir récemment deux Etats Membres, la France et la Nouvelle-Zélande, se conformer fidèlement aux dispositions du Chapitre VI de la Charte et faire appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il les aide à régler un différend qui perturbait gravement leurs relations. Auparavant, dans l'esprit du même chapitre, deux membres permanents du Conseil de sécurité, la Chine et le Royaume-Uni, ont, avec une grande sagesse politique, conclu un accord clairvoyant sur l'avenir de Hong Kong. Je crois aussi que la coopération qui s'est établie entre l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies pour chercher à régler la question du Sahara occidental, comme l'Assemblée générale l'avait recommandé dans sa résolution 40/50 du 2 décembre 1985, montre l'intérêt d'une collaboration plus large entre les organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies pour le règlement des différends régionaux.

Il va de soi que l'Assemblée générale a également un rôle important à jouer dans la création des conditions propices à la paix régionale et mondiale. Pour renforcer l'efficacité de son action dans les années à venir, il serait souhaitable d'apporter certaines modifications à ses méthodes de travail. Chacun a pu constater, je crois, que les objectifs importants assignés à l'Assemblée par la Charte sont rarement servis par une rhétorique verbale ou des répétitions abusives. Les présidents de l'Assemblée générale qui se sont réunis à l'occasion du quarantième anniversaire sont convenus d'un certain nombre de suggestions éminemment pratiques que l'Assemblée devrait examiner de près et auxquelles elle devrait donner suite.

* * *

Le bien-être collectif de la population mondiale dépendra largement jusqu'à la fin du siècle du succès rencontré dans le développement mondial et dans la réduction de la disparité des conditions de vie au sein de la communauté internationale. A l'avenir, les conséquences néfastes d'un développement inadéquat ne se limiteront pas aux pays pauvres. Elles iront en s'universalisant. Par exemple, nous constatons d'ores et déjà l'étendue de l'impact du problème de la dette extérieure. Des solutions s'imposent, dans l'intérêt des pays créanciers comme dans celui des pays débiteurs. Chez les uns comme chez les autres, le problème a inévitablement des aspects humains. Pour prendre un autre exemple, il est déjà manifeste qu'une forte croissance démographique dans les zones où les possibilités d'emploi sont limitées favorisera, voire imposera, des migrations massives vers les zones où les perspectives sont meilleures. Dans une telle hypothèse, la stabilité des pays développés et celle des pays en développement sont toujours plus étroitement liées.

En s'affirmant, la reconnaissance de cette interdépendance mutuelle entraîne paradoxalement une certaine ambivalence à l'égard de la coopération économique multilatérale. Beaucoup de pays pensent qu'une plus grande interdépendance signifie une moindre maîtrise de leur destin. La rapidité même de l'évolution vers l'interdépendance peut ébranler — et a ébranlé — l'équilibre des intérêts entre groupes nationaux. Ce phénomène se manifeste dans les difficultés que les organismes multilatéraux rencontrent

aujourd'hui lorsqu'il s'agit de résoudre les très graves problèmes de l'économie mondiale. Mais les problèmes de l'interdépendance ne disparaîtront pas et ne se prêteront pas non plus à un règlement unilatéral. Pour que l'économie mondiale retrouve et suive la voie d'une croissance et d'un développement sains et équilibrés, des mesures fondamentales et systématiques s'imposent dans les domaines mutuellement liés de la monnaie, des finances, de la dette et des échanges commerciaux.

Ces mesures ne peuvent être planifiées et appliquées avec succès que sur une base multilatérale. Les organisations multilatérales sont donc appelées à jouer un rôle d'importance critique. Elles ont ainsi la lourde responsabilité d'associer leurs moyens dans des programmes coordonnés. Le Conseil économique et social, conformément au mandat que la Charte lui confère, doit ouvrir la voie et veiller à l'affectation coordonnée des ressources aux problèmes économiques les plus urgents, mondialement et régionalement. Je soulignerai à ce propos que, s'il existe des organes spécialisés chargés de questions sectorielles, l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique et important : elle offre un cadre universel pour l'examen intégré de ces sujets, dans un contexte global; et elle peut donner, si elle est correctement utilisée, l'impulsion politique nécessaire à l'action concertée des Etats.

Pour renforcer la capacité de l'Organisation de jouer véritablement un rôle directeur dans le domaine économique, il serait de la plus grande utilité que les Etats Membres conviennent de moyens concrets d'identifier les questions dont l'importance et l'actualité particulières justifient l'examen à l'échelon intergouvernemental. On pourrait éviter ainsi la dispersion de l'attention et des ressources que provoquent actuellement les délibérations répétitives consacrées dans l'Organisation à un ensemble toujours plus large de questions. Dans ce souci, je suggère d'envisager la convocation d'une brève session ministérielle du Conseil économique et social pour déterminer les questions qui, dans le domaine économique, devraient avoir la priorité durant une période donnée. Dans l'hypothèse où cette session aurait lieu, il serait utile, selon moi, d'avoir présent à l'esprit le large consensus qui existe actuellement sur les moyens pratiques de revitaliser le développement et d'accélérer la croissance. Il faudrait déterminer et adopter des politiques et des mesures spécifiques à cet effet. A ce propos, je constate avec plaisir que les gouvernements s'attaquent de façon constructive aux préparatifs de la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

La session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée récemment à la situation économique critique en Afrique a manifesté très positivement quels résultats la coopération multilatérale permet d'atteindre lorsque des objectifs adoptés en commun sont intégrés dans une approche multilatérale cohérente. Gouvernements et organismes intergouvernementaux doivent donner énergiquement la suite voulue à cette session. S'ils le font, il y a tout lieu d'espérer que l'écart entre les taux de croissance de l'Afrique et ceux des autres régions du monde s'amenuisera sensiblement d'ici à la fin du siècle. En ouvrant cette perspective, l'Organisation des Nations Unies a démontré de façon décisive à la fois le potentiel particulier de la coopération multilatérale appliquée à un vaste problème qui dépasse les frontières nationales et sa capacité en tant qu'organisation universelle de mobiliser cette coopération, aujourd'hui et à l'avenir.

* * *

La révolution technologique en cours a changé presque tous les aspects de l'existence humaine. Elle permet d'es-

pérer que le développement global essentiel dont j'ai parlé pourra se réaliser. Cependant, elle soulève aussi la question fondamentale de savoir si la communauté internationale a collectivement la capacité de gérer les inventions de l'esprit humain dans la sécurité et pour le bien commun. L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre trois grands objectifs à cet égard : aider à transférer les nouvelles techniques propres à promouvoir le développement à tous les pays où elles peuvent être utiles; favoriser la coopération la plus large pour traiter aussi bien des dangers que des avantages inhérents aux progrès techniques; fournir une structure multilatérale pour lutter contre les conséquences néfastes des nouvelles techniques qui peuvent atteindre la communauté internationale tout entière. Des réalisations multilatérales prometteuses sont d'ores et déjà intervenues dans chacun de ces domaines. Elles devraient se poursuivre et s'amplifier.

L'Agence internationale de l'énergie atomique, qui démontre depuis sa création l'efficacité de la coopération multilatérale pour encourager et contrôler l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, joue cette année un rôle essentiel en renforçant la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire en vue d'éviter les accidents nucléaires ou, s'ils se produisent, d'en limiter les conséquences. En août dernier, des experts gouvernementaux ont mis au point par consensus deux projets de convention, sur la notification rapide et sur l'assistance mutuelle en cas d'urgence, qui seront soumis pour adoption à la Conférence générale de l'AIEA réunie en session extraordinaire. On a suggéré de renforcer et d'élargir le rôle et les activités de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire. La suggestion mérite, à mon avis, d'être examinée rapidement et dans un sens positif. Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler que la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire se tiendra en mars 1987 sous des auspices favorables, les contacts sur ce point venant de se multiplier.

Les techniques nouvelles permettent aujourd'hui à l'activité humaine de se déployer dans l'espace extra-atmosphérique et les fonds marins, qui étaient, récemment encore, largement inaccessibles. L'absence même de frontières nationales donne l'occasion unique de conclure des arrangements multilatéraux sur l'utilisation pacifique de ces vastes étendues au service du bien commun. Il faut noter à ce propos que cette année, pour la première fois depuis longtemps, des progrès sensibles ont été faits dans la mise au point d'un cadre politique et juridique international pour l'utilisation de l'espace en vue du développement mondial. L'ensemble de principes juridiques relatifs à la télé-détection à partir de l'espace, qui sera soumis pour adoption à l'Assemblée générale à la présente session, devrait promouvoir l'utilisation des techniques spatiales pour la mise en valeur et la protection de nos ressources naturelles et faire en sorte que tous les pays aient accès à ces techniques pour leur progrès économique et social. Cet accord marque une étape limitée mais encourageante vers l'instauration d'un esprit de coopération dans un secteur où affrontements et méfiance dominant depuis quelques années.

De manière comparable, l'Autorité internationale des fonds marins, dont la mise en place progresse, pourra permettre l'application de nouvelles techniques à l'exploitation des ressources minérales en eau profonde pour le bien commun.

L'espace et les fonds marins sont restés jusqu'à maintenant exempts d'armes nucléaires. C'est là un accomplissement majeur de la diplomatie multilatérale et, ajouterai-je, de la sagesse humaine. Il ne doit être mis en cause en aucune circonstance.

Les organismes opérationnels des Nations Unies, bien qu'ils aient vu dans l'ensemble leurs ressources se réduire, ont continué à faire bénéficier les pays en développement des avantages de la technique. La nette augmentation du nombre de programmes et projets de développement exécutés à la demande d'Etats Membres par le Département de la coopération technique pour le développement, surtout dans des secteurs faisant appel à des techniques de pointe, montre — et il y a tout lieu de s'en féliciter — l'importance que les Etats attachent au progrès dans ce secteur. Il est reconnu généralement, je crois, que les sociétés transnationales peuvent aussi jouer un rôle positif en apportant les techniques de pointe aux pays en développement. Toutefois, le besoin demeure d'un code de conduite approuvé par accord multilatéral qui protège les intérêts tant des pays d'accueil que des sociétés. Les Etats Membres sont aujourd'hui près de s'entendre sur un texte. Je les prie instamment de faire le dernier effort nécessaire pour parvenir rapidement à un accord sur une base juste et mutuellement avantageuse.

Ces exemples de l'activité de l'Organisation dans le domaine des techniques modernes illustrent son aptitude à atteindre à l'avenir les trois objectifs que j'ai énoncés. Il nous faut poursuivre inlassablement notre but : les progrès techniques doivent être utilisés à des fins pacifiques et pour répondre le plus largement possible aux besoins de l'homme.

* * *

L'apparition des armes nucléaires est évidemment bien plus qu'un aspect d'une révolution technologique. Ces armes ont ouvert une ère nouvelle d'angoisse profonde. Tant qu'elles existeront, elles nourriront le risque d'une destruction totalement inacceptable de la vie et des réalisations humaines. Il faut donc maintenir et poursuivre énergiquement l'objectif de leur élimination complète auquel tous les Etats Membres ont souscrit. En attendant, il faut diminuer progressivement le risque inhérent à l'existence de ces armes en réduisant radicalement leur nombre et leur pouvoir destructeur, en limitant leur déploiement et leur perfectionnement et en interdisant complètement les essais nucléaires.

Il est évident que seules les nations nucléaires, spécialement les deux plus puissantes, peuvent prendre les décisions fondamentales nécessaires pour limiter et, finalement, éliminer les armes nucléaires. La possession de ces armes leur impose une lourde responsabilité envers l'humanité tout entière, qui pourrait être détruite par leur emploi. Je crois qu'en se félicitant de la poursuite des discussions de haut niveau entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur divers aspects du désarmement nucléaire la communauté internationale est fondée à s'attendre que ces deux pays continuent leurs échanges avec la pleine conscience de cette responsabilité redoutable.

Intéressant la communauté mondiale tout entière, les questions relatives au désarmement nucléaire doivent, en outre, faire l'objet d'études et de négociations multilatérales, tout comme celles qui relèvent du domaine non nucléaire. La Conférence du désarmement doit continuer d'examiner à titre prioritaire la question des essais nucléaires, en particulier celle d'une interdiction complète des essais. Les négociations qui se poursuivent à la Conférence du désarmement sur l'interdiction complète et la destruction des armes chimiques méritent et reçoivent, je pense, un haut rang de priorité. Je n'examinerai pas ici les nombreuses autres questions de désarmement d'importance vitale dont la Conférence est saisie. Je préfère signaler à l'attention de l'Assemblée les points ci-après qui concernent le rôle et les moyens d'action de

l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine crucial au cours des prochaines années :

La Conférence du désarmement offre un cadre de négociation unique par son caractère représentatif, ce qui est essentiel à la conclusion d'accords multilatéraux sur le désarmement. Elle servira bien les intérêts de la communauté mondiale à l'avenir, tout comme elle l'a fait jusqu'alors, si elle continue de recevoir des Etats Membres une attention de haut niveau et la participation d'experts qualifiés.

L'action de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires qui s'efforcent de définir des attitudes communes, de mobiliser un appui et de fournir des analyses dans le domaine du désarmement restera aussi d'une grande importance. Mais, comme je l'ai déjà dit, les efforts de l'Assemblée risquent de ne pas aboutir aux résultats escomptés à cause de leur dispersion et d'économies inadéquates dans leur exécution. L'influence de l'Organisation grandira si les débats des divers organes chargés du désarmement sont organisés de manière à limiter les doubles emplois et à réduire le nombre de résolutions.

Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport annuel, il faudrait explorer les voies par lesquelles l'Organisation pourrait aider à l'application d'arrangements concernant les procédures de vérification et le respect des accords dans les domaines nucléaires et non nucléaires.

En tant que mesure connexe en faveur de la sécurité internationale, je propose d'examiner la question de la création d'un centre multilatéral d'alerte nucléaire afin de réduire le risque d'une erreur fatale dans l'interprétation de lancements accidentels d'engins nucléaires ou l'éventualité horribile de lancements isolés qui pourraient être, à l'avenir, le fait de personnes ayant accédé clandestinement à des engins nucléaires.

Enfin, un autre moyen de parvenir à un désarmement effectif est de conclure des accords sur l'extension des zones dénucléarisées et de celles qui ne sont pas utilisées à des fins militaires. Toute mesure contraire, qui pourrait aboutir à militariser des zones qui ne le sont pas, ne peut que nuire aux perspectives de désarmement et à la sécurité internationale.

* * *

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée, la majorité de la population mondiale était encore sous domination coloniale. Aujourd'hui, il ne s'agit plus que d'une petite minorité. Tout au long de son histoire, l'Organisation a beaucoup contribué à faciliter le processus de décolonisation et à aider les pays nouvellement indépendants à assumer la direction de leurs propres affaires et à s'attaquer aux tâches difficiles qu'exige leur développement économique et social. Par l'intermédiaire du Conseil de tutelle, l'Organisation des Nations Unies a, en outre, présidé à l'autodétermination de dix territoires sous tutelle. Je forme l'espoir que le onzième et dernier des ces territoires pourra bientôt se dégager de la tutelle.

La mission de décolonisation est donc bien avancée, mais elle n'est pas encore achevée. Certains des territoires encore sous régime colonial sont la cause de graves conflits internationaux ou risquent de le devenir. Dans les cas où la négociation bilatérale n'aboutit pas, l'Organisation des Nations Unies continue d'être le meilleur moyen de régler les différends, en coopération, le cas échéant, avec l'organisation régionale compétente.

Le plus urgent des problèmes de décolonisation restant à régler est certainement celui de la Namibie, territoire

dont l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité directe. Toutes les conditions mises par le Conseil de sécurité à l'application du plan des Nations Unies pour la Namibie sont remplies. L'ONU est depuis longtemps prête à s'acquitter du vaste rôle prévu pour elle pendant la période de transition. Cependant, comme l'Afrique du Sud, qui continue à insister sur le lien avec l'élément étranger du retrait des troupes cubaines d'Angola, perpétue illégalement sa domination, la Namibie demeure injustement privée de son droit à l'autodétermination. Un effort concerté s'impose pour obtenir de l'Afrique du Sud qu'elle coopère à la mise en œuvre immédiate du plan des Nations Unies. Les problèmes de l'Afrique australe sont complexes et divers, et l'Organisation des Nations Unies devra pendant des années encore contribuer à leur solution. Mais le problème particulier de la Namibie peut être réglé dès maintenant. Tout retard ne pourra qu'accroître l'instabilité et la violence dans la région et prolonger indéfiniment les souffrances des Namibiens.

* * *

S'agissant de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que le prévoit la Charte, la première tâche de l'Organisation des Nations Unies a été de donner à ces droits et libertés des définitions qui fassent foi. Ce processus a été extraordinairement détaillé et couronné de succès. Ensuite, l'Organisation a peu à peu axé son effort sur la promotion du respect des droits ainsi définis. Il faut s'attendre que cette évolution se poursuive et s'accroisse au cours des dernières années du siècle. Avec l'entrée en vigueur du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte relatif aux droits civils et politiques (ce dernier assorti d'un protocole facultatif), l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de cette tâche délicate mais importante s'est notablement accrue. Je suis persuadé que l'Organisation est désormais dotée d'un mécanisme dans le domaine des droits de l'homme qui sera à même d'étendre peu à peu le respect effectif des droits que les Etats Membres ont acceptés depuis longtemps *de jure*.

Je suis heureux de constater à ce propos que, de plus en plus, les gouvernements ont tendance à coopérer dans le cadre du système de supervision qui se met en place. Deux éléments positifs récents méritent d'être mentionnés : l'adoption en 1984 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui prévoit un nouveau mécanisme chargé d'en suivre l'application; et l'affermissement de l'institution des rapporteurs spéciaux nommés par la Commission des droits de l'homme pour examiner la situation dans tel ou tel pays et étudier les allégations concernant des violations telles que disparitions, exécutions sommaires, torture et intolérance religieuse. Par exemple, un rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse a été chargé d'examiner, dans le monde entier, les incidents qui sont incompatibles avec les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction. Telle est la voie de l'avenir.

Pour le moment cependant, une réalité demeure, qui est la honte de notre époque — la violation générale et flagrante des droits de l'homme. Aucune forme de violation n'est plus étendue ni plus odieuse que l'*apartheid*.

En réalité, l'*apartheid* est beaucoup plus qu'un problème de violation des droits de l'homme. C'est un problème ayant de profondes racines raciales, politiques et économiques, qui compromet la stabilité et la sécurité de toute une région. Seule l'élimination totale de l'*apartheid*

permettra de rétablir la paix en Afrique du Sud et dans l'Afrique australe tout entière. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont, à maintes occasions, préconisé des mesures pratiques pour accélérer le processus de démantèlement de l'*apartheid*. Il y a eu, certes, des progrès, mais beaucoup trop lents et trop limités. L'Organisation des Nations Unies et chacun de ses Etats Membres doivent user de leur influence de toutes les façons possibles pour persuader les autorités sud-africaines qu'il sera bientôt trop tard pour adopter un règlement négocié qui serve au mieux les intérêts de tous les habitants de l'Afrique du Sud et, en fait, de la région tout entière. Pendant ce temps, on réclame avec de plus en plus d'insistance des mesures additionnelles, notamment des sanctions, ce qui n'est pas surprenant. A cet égard, un processus de négociations a débuté à l'ONU. Il est essentiel que la communauté internationale accroisse les pressions qu'elle exerce en faveur de changements pacifiques. De plus, il convient de renforcer, par une action concertée, les Etats de la région qui sont victimes des mesures de harcèlement et de déstabilisation de l'Afrique du Sud. Il faut les aider à surmonter leur vulnérabilité et à réduire leur dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud.

* * *

L'apparition d'un nouveau rapport de forces, que j'ai mentionné au début du présent rapport, a rendu possibles et nécessaires de profonds aménagements d'ordre social, tout en s'accompagnant de tensions sociales caractéristiques de sociétés en pleine mutation. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies s'est attachée à faire prendre conscience des besoins nouveaux qui se font jour — protection de l'environnement, respect de l'égalité des femmes, reconnaissance et satisfaction des besoins des enfants, élaboration d'une perspective globale en matière de croissance démographique. Dans les années qui viennent, il faudra que l'Organisation se montre capable de continuer à assumer le rôle de chef de file qu'elle a joué dans ces domaines et à consolider les progrès très sensibles qui ont été accomplis. Il faudra soutenir l'investissement dans les ressources humaines, les institutions et les processus nous permettant de faire face à des situations complexes et à des changements rapides. Au sein du Secrétariat, certains aménagements de structure seront peut-être nécessaires pour améliorer la gestion et renforcer la coordination des programmes dans le domaine social.

Les courants de réfugiés sont une conséquence particulièrement inquiétante des transformations politiques, économiques et sociales de ces dernières années. A l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies continue à prêter assistance ou à accorder sa protection à plus de dix millions de réfugiés. C'est là une tâche gigantesque au service des plus démunis, aussi bien qu'à celui de la stabilité internationale. Je veux espérer que le nombre des réfugiés diminuera à mesure que les systèmes politiques arriveront à maturité et que les conflits régionaux seront réglés. Toutefois, même si le problème des réfugiés s'atténue quelque peu, il est bien possible que l'Organisation des Nations Unies ait à faire face aux nouveaux problèmes liés aux migrations massives pour raisons économiques et connexes auxquelles j'ai fait allusion plus haut. En adoptant dès maintenant des politiques de développement dynamiques et bien conçues, on pourrait bien entendu réduire le risque que de tels problèmes ne se posent ou en limiter l'ampleur.

Ni le terrorisme ni le trafic de la drogue ne sont des problèmes nouveaux, mais l'un et l'autre ont pris des proportions qui reflètent l'existence de tensions extrêmes au sein de la société. L'un et l'autre résultent d'une profonde

confusion des valeurs morales et sont favorisés par le désarroi né de l'insécurité d'un monde marqué par les conflits et le déni des droits, la misère et le désespoir. Ils menacent non seulement la santé et la sécurité des individus, mais aussi la stabilité des structures gouvernementales et la structure même de la société. Les causes de ces deux graves phénomènes ne se prêtent pas toutes à une action multilatérale, mais ce sont, l'un et l'autre, des problèmes qui ne connaissent pas de frontières et sont directement liés à la sécurité internationale. L'Organisation des Nations Unies leur prête donc une attention accrue.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont pris une mesure très importante lorsqu'ils ont condamné le terrorisme sous toutes ses formes, lui ôtant ainsi de façon décisive toute justification, en quelque circonstance que ce soit. Les résolutions en ce sens font autorité en ce qu'elles traduisent un consensus universel contre le fait que des innocents, entièrement étrangers au conflit politique en cause, soient victimes d'actes cruels, qui n'ont aucune justification et qui vont à l'encontre du but recherché. Cependant, pour combattre ce fléau, il faut poursuivre et renforcer la coopération internationale. A ce propos, j'invite à nouveau instamment tous les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les conventions adoptées à l'Organisation des Nations Unies sur des aspects particuliers du terrorisme, tels que la prise d'otages innocents, et à continuer à élargir et à consolider les bases de l'action antiterroriste.

L'Organisation des Nations Unies a aussi pris des mesures importantes pour combattre l'abus et le trafic des stupéfiants. La proposition que j'ai faite de convoquer en juin 1987, sous les auspices des Nations Unies, la première Conférence mondiale chargée d'examiner tous les aspects de cette question a suscité une réaction encourageante. Des préparatifs sont en cours afin de garantir qu'on s'entendra sur les mesures pratiques que devront prendre de façon concertée la communauté internationale, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les collectivités et même les particuliers. Certaines mesures ont déjà été prises. En juillet, l'Organisation des Nations Unies a convoqué la première réunion interrégionale des chefs des services nationaux de répression des infractions en matière de drogues. Le service compétent de l'Organisation des Nations Unies a élaboré un projet de convention visant à améliorer la coopération internationale et à combler les lacunes qui existent dans le droit international s'agissant de la lutte contre le trafic de stupéfiants, et ce nouveau projet est maintenant entre les mains des gouvernements. Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues accroit à un rythme rapide l'assistance qu'il fournit aux Etats Membres et aux organismes internationaux pour les aider à lutter contre la culture, le trafic et l'abus des drogues. Le fléau est devenu si meurtrier et si généralisé qu'il se peut que de nouvelles formes de coopération internationale soient nécessaires. Je me rends bien compte des susceptibilités en jeu, mais je me demande si, par exemple, les Etats Membres ont envisagé avec toute l'attention voulue les possibilités qu'offrirait un mécanisme mondial de répression renforcé, qui permettrait aux gouvernements d'être moins tributaires d'autres types de contrôle.

* * *

Dans les sections précédentes de ce rapport, j'ai décrit la façon dont l'Organisation des Nations Unies peut, à mon avis, contribuer à la solution des problèmes auxquels nous serons confrontés au seuil du prochain millénaire. Pour pouvoir apporter cette contribution, l'Organisation devra bénéficier de l'engagement résolu et du ferme sou-

tion des Etats Membres. Le mécanisme intergouvernemental et le Secrétariat qui le sert devront être structurés et administrés de façon à conserver la confiance des Etats Membres. L'Organisation devra reposer sur une base financière solide et disposer, conformément aux articles pertinents de la Charte, des ressources dont elle a besoin pour exécuter les programmes qui lui sont confiés.

Ces conditions ne sont pas remplies à l'heure actuelle. Cette année, l'Organisation est aux prises avec la crise financière la plus grave de son histoire, crise qui a pour cause immédiate le non-respect, par un certain nombre d'Etats Membres, des obligations financières qui leur incombent aux termes de la Charte. Il n'est pas encore certain que l'Organisation reste solvable jusqu'à la fin de l'année. Même si elle le demeure, cela ne voudra pas dire pour autant que la crise financière a été surmontée. Bien au contraire, il faut s'attendre à commencer 1987 avec un déficit accumulé plus important qu'en 1986, les réserves étant toujours épuisées.

Il est à mon avis nécessaire d'examiner sans détour les causes profondes qui sont à l'origine du problème financier. Ces causes sont essentiellement politiques et, pour cette raison même, elles ont pour l'Organisation des incidences qui dépassent de loin l'état de ses finances. Les divergences de vues concernant les programmes de travail de l'Organisation ont non seulement porté préjudice au processus budgétaire, mais elles ont également fait que certains Etats Membres sont moins prêts à compter sur l'ONU en tant qu'instrument essentiel de progrès aux niveaux régional et mondial. La solution de graves conflits politiques qui figurent depuis longtemps à l'ordre du jour de l'Organisation, et dont il a été question précédemment, contribuerait grandement à réduire les divergences concernant le budget. Si aucun changement fondamental de cette nature n'intervient sur le plan politique, les Etats Membres devront, en accord avec la Charte, chercher davantage à concilier les points de vue divergents en faisant preuve d'esprit de compromis et de modération, de façon à parvenir à un large accord sur les programmes et les priorités inscrits au budget. Toute modification des procédures relatives au budget qui faciliterait ce genre d'accord et porterait également sur le montant des ressources nécessaires contribuerait beaucoup à donner à l'Organisation les moyens de s'attaquer avec efficacité, au cours des années à venir, à la vaste gamme des problèmes qui ne peuvent être résolus que multilatéralement.

Si les causes fondamentales du problème budgétaire de l'Organisation des Nations Unies sont de nature politique, l'efficacité structurelle et administrative de l'Organisation constitue elle aussi incontestablement un facteur important. On a fréquemment entendu dire que l'Organisation était trop grande, inutilement complexe et excessivement coûteuse. A sa quarantième session, l'Assemblée générale a créé le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qu'elle a chargé de procéder à un examen approfondi des aspects administratifs et financiers de l'Organisation des Nations Unies, en vue de déterminer les mesures permettant d'améliorer plus encore le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, ce qui contribuerait à renforcer l'efficacité avec laquelle elle traite les questions politiques, économiques et sociales. Les analyses et recommandations de ce groupe seront certainement étudiées de près par l'Assemblée et permettront, je l'espère, de renforcer l'Organisation et d'accroître la confiance que lui portent les Etats Membres. Pour ma part, j'estime qu'au moment où l'avenir de l'Organisation dépend à l'évidence de l'appui accru de tous les Etats Membres, d'un engagement plus ferme de leur part et d'une plus grande utilisation des

mécanismes qu'elle offre il y a lieu de souligner un certain nombre de points :

Il existe une organisation mondiale qui fonctionne. Elle comprend un mécanisme intergouvernemental et un secrétariat international à son service. Le mécanisme intergouvernemental s'est développé et est devenu de plus en plus complexe à mesure que de nouveaux problèmes se posaient à l'échelon mondial. Le Secrétariat s'est lui aussi développé, principalement pour répondre aux besoins du mécanisme intergouvernemental plus étendu dont il doit assurer le service. Cette croissance a été rapide et, dans une certaine mesure, excessive, s'agissant aussi bien du nombre de fonctionnaires que de leur grade. Une certaine compression ordonnée des effectifs est nécessaire à tous les niveaux. Toutefois, si elle ne s'accompagne pas d'une stabilisation et d'une rationalisation du mécanisme intergouvernemental et d'une perception plus claire des priorités à retenir dans les programmes dont le Secrétariat est chargé, toute réduction du personnel ne pourra que nuire aux services qu'en attendent les organes intergouvernementaux et l'ensemble des Etats Membres.

Le Secrétariat se compose d'un personnel international remarquablement intégré qui a manifesté, à maintes reprises, son aptitude à faire face aux situations les plus difficiles et à fournir de façon continue des services hautement qualifiés à l'Organisation. Au cours de l'année écoulée, les fonctionnaires ont fait preuve de loyauté et de courage en acceptant des mesures d'économie qui affectaient directement leur niveau de vie.

Si l'on veut maintenir l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies au cours des prochaines années, il est essentiel, à mon avis, de conserver des conditions d'emploi qui lui permettent d'attirer et de retenir des fonctionnaires ayant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Chercher à résoudre les difficultés financières de l'Organisation aux frais des fonctionnaires serait véritablement une politique à courte vue et inefficace, qui aurait des incidences négatives sur l'ensemble du régime commun. Le mandat de la Commission de la fonction publique internationale, consistant à conseiller l'Assemblée sur les conditions d'emploi dans l'ensemble du système, doit être respecté.

Le respect du statut de fonctionnaire international est essentiel pour que le Secrétariat bénéficie de la confiance des Etats Membres. Aucune distinction ne doit être établie entre les fonctionnaires sur la base de la nationalité. Comme prévu dans la Charte, les fonctionnaires, de leur côté, doivent s'abstenir de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux uniquement responsables envers l'Organisation.

Il est nécessaire d'améliorer la gestion du Secrétariat à tous les niveaux. L'une des principales tâches du Secrétaire général au cours des prochaines années consistera à veiller à ce que les compétences en matière de gestion soient reconnues comme hautement prioritaires lors du recrutement et de la formation. Une bonne gestion nécessitera une plus grande mobilité du personnel et un système efficace d'organisation des carrières. Il faudra parallèlement améliorer les perspectives qui s'offrent aux femmes au Secrétariat. L'Assemblée générale a fixé à 30 p. 100 le pourcentage des postes d'administrateur soumis à la répartition géographique qui devraient être occupés par des femmes en 1990. A l'heure actuelle, ce pourcentage a presque atteint 25 p. 100. Les progrès vers l'objectif des 30 p. 100 ont été rendus plus difficiles par la nécessité, pour des raisons financières, de geler le recrutement et de différer les promotions ; toutefois, la réalisation de cet objectif

doit être considérée comme une question de grande importance à l'avenir.

Il sera très important de maintenir des relations constructives entre le personnel, par l'intermédiaire de ses représentants élus, et l'Administration, ainsi qu'un climat de confiance mutuelle. Cela vaut tout particulièrement en période de restrictions budgétaires.

Tous ces points doivent être pris en considération lors du réexamen des structures, des effectifs et des procédures qui se déroule actuellement. On aurait ainsi de bonnes chances de disposer à l'avenir d'un Secrétariat plus léger et moins onéreux. Les Etats Membres, pour leur part, devront prendre des mesures pour rationaliser le mécanisme intergouvernemental et l'application des priorités; ils devront aussi accepter les conséquences de toute réduction des effectifs. Cette année a cependant administré une nouvelle et éclatante preuve que la viabilité tant financière que politique de l'Organisation des Nations Unies dépend avant toute chose du respect des dispositions de la Charte par les Etats Membres. La situation financière de l'Organisation est difficile depuis bien des années parce qu'un certain nombre d'Etats Membres ne respectent pas les engagements financiers qu'implique obligatoirement la qualité de membre de l'Organisation. Si l'effet débilisant de cette crise durable n'était pas jugé dramatique, c'est parce que, jusqu'à cette année, le déficit, dans la mesure où il concernait le budget-programme ordinaire, pouvait être couvert par les réserves. Cette année, par contre, le fonctionnement même de l'Organisation des Nations Unies est mis en danger du fait qu'au moment où les réserves sont épuisées l'Etat qui verse la contribution la plus importante menace d'opérer une retenue substantielle sur la contribution dont il est redevable au titre du budget ordinaire. Les événements de cette année mettent en évidence que, sans une base financière solide et sûre, fondée sur le respect de la Charte, l'Organisation des Nations Unies pourrait ne pas être en mesure de répondre pleinement aux besoins et aux promesses des années à venir. Il est certain qu'une telle éventualité serait contraire aux intérêts de tous les Etats Membres et de tous les peuples du monde.

* * *

Je souhaiterais conclure par quelques observations personnelles sur le rôle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, fonction que j'ai le privilège d'exercer depuis cinq ans, et sur l'Organisation elle-même.

Il est du devoir du Secrétaire général d'offrir conseils et assistance dans tous les domaines examinés dans le présent rapport. Il doit s'efforcer de présenter aux Etats Membres des idées et des approches propres à susciter une convergence de vues sur les questions politiques et participer activement, par diverses formes de bons offices, à la recherche de moyens permettant de prévenir les conflits et de régler les différends. Dans le vaste domaine des problèmes économiques et sociaux mondiaux, le Secrétaire général doit projeter une vision de l'avenir et indiquer les priorités qui pourraient permettre à cette vision de devenir réalité. Il doit veiller à l'application des décisions des divers organes intergouvernementaux. En tant que chef de l'Administration, il doit guider et encadrer le Secrétariat de manière à servir au mieux l'Organisation et ses Etats Membres.

Dans ces multiples activités, le Secrétaire général ne doit pas seulement être lui-même guidé par les principes de la Charte; il doit aussi les défendre publiquement, se faisant l'avocat de la notion de monde juste et pacifique

qu'incarne l'Organisation des Nations Unies — un monde dans lequel les Etats agissent conformément à un ordre juridique accepté, dans le respect des obligations nées des traités et autres instruments de droit international. Il doit intervenir soit publiquement soit par les voies de la diplomatie discrète, selon la méthode qu'il juge la plus efficace, à propos de toute question qui risque de porter atteinte aux objectifs établis par les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Dans tous les cas, le Secrétaire général doit agir avec la collaboration des Etats Membres et par leur intermédiaire, eux seuls pouvant lui fournir l'appui politique et l'autorité dont il a besoin pour agir efficacement.

Dans l'exercice des fonctions de ma charge, j'ai eu la vive satisfaction de bénéficier de l'appui ferme et soutenu des Etats Membres. Nombre des tâches qui m'ont été confiées traduisent la haute confiance placée dans le rôle du Secrétaire général. Je pense que nous avons obtenu certains résultats positifs, encore que j'eusse évidemment souhaité mieux. Je me vois toutefois contraint de déplorer ici la tendance à considérer le Secrétaire général, dans certaines circonstances, comme étant en quelque sorte séparé du reste de l'Organisation. Il est en effet fondamentalement illogique d'exprimer une entière confiance au Secrétaire général sans fournir l'appui nécessaire au Conseil de sécurité ou sans s'efforcer, dans un esprit constructif, de réduire les divergences de vues à l'Assemblée générale. Ce manque de cohérence ne contribue en rien à la réalisation de toutes les possibilités qu'offre la position de Secrétaire général ni, ce qui est pire encore, celles de l'Organisation dans son ensemble. Je suis convaincu que, pour maintenir et renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, il faut avant tout que les Etats Membres soient disposés à considérer l'Organisation dans son ensemble comme le moyen de traiter des problèmes globaux qui se posent à un monde interdépendant.

J'ai pu constater pour ma part, tant dans les pays et les villes que dans les établissements universitaires et les organisations publiques que j'ai visités en qualité de Secrétaire général, le soutien véritablement remarquable dont bénéficie l'Organisation et la foi qui existe dans ses objectifs. De toute évidence, on souhaite ardemment qu'elle réussisse dans sa mission de paix. Cela dit, j'ai également constaté que l'on connaissait mal l'ampleur des programmes mis en œuvre par l'ONU et que l'on se faisait parfois une idée fautive de la manière dont fonctionne l'Organisation. Les critiques persistantes et tendancieuses formulées à son endroit par des groupes relativement peu importants ont ébranlé la confiance sinon en ses buts, du moins en son efficacité. Elle doit aujourd'hui être défendue plus vigoureusement et résolument par ceux qui, comme moi-même, sont fermement convaincus que les problèmes complexes d'un monde de plus en plus interdépendant ne peuvent être résolus qu'à l'aide d'une action multilatérale efficace et qu'il faut empêcher que ne soit mis en pièces le filet de protection que l'Organisation des Nations Unies constitue pour la sécurité mondiale. Pour que soient réalisés les espoirs et les aspirations consignés dans la Charte par les peuples de l'Organisation des Nations Unies, le multilatéralisme, tel que l'incarne l'Organisation, doit trouver des champions qui parlent avec plus de hardiesse et de meilleurs arguments. Ils ne se recruteront pas seulement parmi les gouvernements des Etats Membres. On les trouvera aussi dans tous les milieux, notamment les établissements universitaires et les médias. Je pense plus particulièrement aux nombreuses organisations non gouvernementales qui partagent les buts de l'Organisation et, dans bien des cas, œuvrent dans la même direction. Je suis convaincu que, dans les années à venir, l'ONU devra s'attacher davantage

à renforcer la communication et la coopération avec ces organisations, qui jouent un rôle extrêmement utile en l'aidant à atteindre tous les peuples du monde.

Pour conclure ce rapport, qui sera le dernier de mon mandat, je tiens enfin à déclarer que le système des Nations Unies, bien qu'imparfait, comme toute entreprise humaine, offre des possibilités pratiquement illimitées d'asseoir sur des bases solides et durables la paix et le bien-être de l'humanité. Il est de la plus haute importance pour *toutes* les nations que cette structure bénéficie d'un appui constructif et soit utilisée de manière judicieuse et que les dispositions de sa Charte soient universellement

respectées, afin de parvenir dans la sécurité et l'harmonie jusqu'au seuil du prochain millénaire.

Le Secrétaire général,



Javier PÉREZ DE CUÉLLAR

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعمل عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
